

Préfecture  
de  
Saône et Loire

NOTICE INDIVIDUELLE  
Établie le 26 juin 1900

Noms : **Broutchoux**

Prénoms : *Benoit*

Surnoms: "

Domicile : *chez ses parents, Bois du Verne, Commune de Montceau les Mines*

Résidence habituelle : *Paris*

Résidence actuelle :

Profession : *terrassier*

ETAT CIVIL

né le 7 novembre 1879

à *Essertenne*, canton de *Couches les Mines*, arrondissement d' *Autun*, département de *Saône et Loire*

fils de *Sébastien* et de *Claire Lazareth*

célibataire, marié ou veuf : *célibataire*

avec ou sans enfants :

SIGNALEMENT

Age : *21 ans*

Taille : *1m65*

Cheveux : *et*

Sourcils : *châtains*

Barbe : *naissante*

Front : *ordinaire*

Yeux : *marrons*

Nez : *ordinaire*

Bouche : *lèvres légèrement bordées*

Menton : *rond*

Visage : *large*

Teint : *ordinaire*

DETAILS PARTICULIERS

propres à faciliter la constatation de l'identité de l'individu

<i>Taille</i>	<i>1m65</i>	<i>{yeux 5.4 2 marrons moyen</i>	<i>Visage large. Sourcils</i>
<i>Envergure</i>	<i>1m72</i>	<i>{barbe naissante</i>	<i>rectilignes et écartés</i>
<i>Buste</i>	<i>0,823</i>	<i>{ cheveux et sourcils moyen</i>	<i>Lèvres légèrement bordées</i>
<i>Tête{long</i>	<i>186</i>	<i>{ inclinaison intermédiaire</i>	
<i>{larg</i>	<i>165</i>	<i>Front {hauteur moyenne</i>	
		<i>{largeur g</i>	<i>Forte cicatrice à la jambe</i>
<i>{ pied g</i>	<i>25.5</i>		<i>gauche à 5e dessus cheville</i>
<i>{médius g</i>	<i>11.3</i>	<i>{racine moyenne</i>	<i>gauche interne.</i>
<i>Longueurs{auriculaire g</i>	<i>8.3</i>	<i>Nez { ?????? base horiz</i>	
<i>{coude g</i>	<i>45.5</i>	<i>{dimensions moy moy moy</i>	

RENSEIGNEMENTS

Il a quitté ses parents qui habitent le bois du Verne. Commune de Montceau les Mines, il y a 3 ou 4 ans pour voyager.

Il est revenu au commencement du mois de mai dernier à Montceau les Mines pour passer le Conseil de révisions. Depuis il est rentré chez ses parents à Montceau les Mines, où il s'est livré de concert avec l'anarchiste Guillon à une propagande anarchiste très active.

Broutchoux est très intelligent ; il a un bagout et un toupet extraordinaires. Il professe des idées anarchistes, se montre très violent et partisan convaincu de la propagande par le fait. A Montceau, dans plusieurs réunions socialistes révolutionnaires, il a émis des théories si violentes qu'il a encouru la réprobation énergique des pires révolutionnaires !

A Montceau, Broutchoux composait des chansons anarchistes qu'il faisait imprimer, puis qu'il allait chanter et vendre sur les places publiques avec les anarchistes Lequin dit « Poilou » et Douheret Philibert. Il est correspondant des journaux anarchistes « Le Père Peinard » et le « Chemineau ». Il fait partie du syndicat général des travaux de la Seine et de la Jeunesse antimilitariste de Paris. Il a fondé à Montceau avec l'anarchiste Guillon, un groupe d'anarchistes qui a pris le titre « Bibliothèque libertaire de Montceau les Mines » et réunit une quinzaine d'adeptes.

En plus de ceux ci Broutchoux et Guillon ont fait de nouveaux prosélytes.

Il a été arrêté au commencement de ce mois<sup>1</sup> sur mandat de M le Procureur de la République de Chalons sur Saône, à la suite d'un discours qu'il avait prononcé aux obsèques d'une des victimes de l'émeute du 2 juin à Chalons et dans lequel il disait ceci :

*« Les larmes de crocodiles versées par les politiciens que vous venez d'entendre sont fausses ; le camarade Brouillard est mort assassiné par les gendarmes samedi soir, mais il vaut mieux qu'il soit mort aujourd'hui car dans deux ou trois ans il aurait été appelé comme ses frères à devenir lui aussi un assassins. »*

*« Nous demandons la suppression des curés, des propriétaires, de tous les politiciens, du Gouvernement et de toute la racaille qui nous font des boniments et qui nous exploitent. »*

*« Je ne puis comprendre qu'ils invoquent le torchon tricolore que vous voyez là devant vous pour le couvrir de leurs actes. »*

Actuellement Broutchoux est à la maison d'arrêt de Chalons et son affaire est à l'instruction. Il doit être défendu par M Lagasse.

Il a déjà subi une condamnation correctionnelle à Paris le 28 avril 1898 à 50francs d'amende à la police des chemins de fer.

Broutchoux est un anarchiste militant, propagandiste très actif. C'est un individu dangereux qui doit être surveillé activement.

Le 7 septembre 1900 a été condamné à 6 mois de prison et à 2 ans d'interdiction de séjour - par défaut – pour violence sur M Müller, Commissaire Spécial de Chalons sur Saône dans l'exercice de ses fonctions.

Le 7 décembre 1900 a été condamner à 4 mois de prison pour outrages et rébellion à la gendarmerie.

Le 11 janvier 1901, sur appel les deux jugements ci dessus ont été confirmés, mais les deux peines ont été confondues et les 2 années d'interdiction de séjour ont été maintenues.

Après avoir purgé sa peine, a été incorporé au 146<sup>e</sup> Régiment de Ligne à Toul. Libéré du service militaire le 20 février 1902, a été l'objet le 24 du même mois, d'un télégramme de la Sûreté Générale le signalant pour recherches.

Le 13 novembre 1902 a été condamné dans le Pas de Calais à 40 jours de prison sous le nom de Delorme Benoit pour entraves à la liberté du travail. Jugement confirmé par la Cour de Douai le 6 janvier 1903.

Le 11 décembre 1902 a été condamné par le tribunal correctionnel de Béthune (PDC) à 3 mois d'emprisonnement pour usurpation d'état civil, délit prévu par l'article 11 de la loi du 11 juillet 1900.

Le 11 juin 1903- condamné à 10 jours de prison par le t<sup>al</sup> correctionnel de Béthune pour Outrage au Juge de Paix de Lens.

---

<sup>1</sup> nb juin 1900 donc

